



CONCOURS DE LA NOUVELLE

2021

PREAMBULE

Le Concours de la Nouvelle 2019, organisé à l'initiative de la Présidence de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, a connu un succès retentissant. Celui de 2020 a pris plus d'ampleur en permettant à tou(te)s les étudiant(e)s, des Universités et Etablissements de l'Enseignement Supérieur (publics ou privés) de la Région Fès-Meknès, de participer à cet événement culturel, en présentant des nouvelles en Arabe, Amazighe, Français, Espagnol ou en Anglais.

Ce rendez-vous culturel, annuel, fait désormais partie de nos traditions universitaires. Pour l'année 2021, il s'élargira encore plus pour s'étendre sur trois Régions : la Région Fès-Meknès, la Région Draâ-Tafilelt et la Région de l'Oriental. En plus des langues de rédaction déjà utilisées, une autre langue est conviée à cette manifestation à savoir l'Allemand. Ainsi notre Université confirme que *notre diversité* est constitutive de *notre identité marocaine*.

Selon nos traditions universitaires marocaines, cette manifestation culturelle participera, encore une fois, à la promotion des valeurs de tolérance, des idées de générosité, de respect de la différence et des valeurs millénaires qui ont fait de notre pays une grande Nation.

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : SUJET : Aucun thème n'est imposé par le Jury et ce pour permettre plus de créativité.

ARTICLE 2 : Date limite de réception des textes (version numérique) : les participant(e)s devront envoyer leur Nouvelle au plus tard le 30 septembre 2021 à 00H00, à l'adresse e-mail suivante :

c.nouvelle2021@usmba.ac.ma

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tou(te)s les étudiant(e)s des universités et établissements de l'enseignement supérieur et établissements de la formation professionnelle de la Région Fès-Meknès, de la Région Draâ-Tafilelt, de la Région de l'Oriental, toutes nationalités confondues.

ARTICLE 2 : Respect des dates du concours.

ARTICLE 3 : Les noms, coordonnées, e-mail, Faculté ou Institution d'attache appartenant aux différents Etablissements, doivent être inscrits *uniquement* sur la première page de la Nouvelle. Ainsi, dès réception, un codage spécifique sera attribué au document pour garantir l'anonymat du candidat.

ARTICLE 4 : Les Nouvelles doivent être adressées à : c.nouvelle2021@usmba.ac.ma + Fiche de Participation dûment remplie + une copie de la carte d'étudiant(e) (un scan) + une photo récente (scan).

ARTICLE 5 : Chaque candidat(e) est considéré(e) comme inscrit(e) en envoyant la Nouvelle + documents cités ci-dessus.



ARTICLE 6 : La Nouvelle proposée au concours ne doit pas avoir été publiée, ni primée.

ARTICLE 7 : Chaque étudiant(e) ne peut concourir qu'avec une seule Nouvelle.

ARTICLE 8 : Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE 9 : La participation au concours implique de fait l'acceptation de chacun des articles du règlement.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE

RAPPEL nécessaire : respecter les caractéristiques esthétiques de la nouvelle dont nous rappelons la définition : La nouvelle est un récit bref se concentrant sur une action unique avec une intrigue simple (sur une durée brève) avec une chute surprenante.

ARTICLE 1 : La Nouvelle doit être présentée sous format Word, pour les caractères latins, non gras ; police : Times New Roman ; caractère : 12 ; interligne : 1,5 ; toute la nouvelle doit compter entre un minimum de 07 pages et un maximum de 08 pages ; les marges : 2,5 (de tous les côtés). Les chiffres, les signes de ponctuation et les symboles sont compris. Les pages doivent être imprimées au recto *seulement* et numérotées selon le modèle : 1/8, 2/8, 3/8.....8/8, pour huit feuilles par exemple.

ARTICLE 2 : Le nom du *fichier joint* doit obligatoirement correspondre au titre de la Nouvelle (objet du mail également).

CRITERES D'EVALUATION

Les Nouvelles seront jugées selon les critères suivants :

ARTICLE 1 : Respect de la forme de la Nouvelle, l'originalité du sujet, la qualité littéraire et esthétique, la vivacité du récit, ainsi que la correction de la langue.

ARTICLE 2 : Respect de nos valeurs éternelles.

ARTICLE 3 : Les textes ne doivent pas comporter des propos diffamants.

RESULTATS ET RECOMPENSES

ARTICLE 1 : Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront averti(e)s une semaine à l'avance de la tenue du concours.

ARTICLE 2 : Les lauréat(e)s feront la lecture de leur texte au public.

ARTICLE 3 : Trois Prix seront attribués pour chaque catégorie de Nouvelles selon la langue de rédaction.

ARTICLE 4 : Les lauréat(e)s recevront une attestation et seront récompensé(e)s par la publication de leur texte dans un recueil collectif et par la remise gracieuse de trois exemplaires du recueil. D'autres Prix (ordinateurs, tablettes électroniques) seront décernés en fonction du classement des lauréat(e)s.

ARTICLE 5 : Si le jury trouve la qualité recherchée dans la quatrième, cinquième et sixième Nouvelles, elles seront également publiées.



COMPOSITION ET MISSION DU JURY

ARTICLE 1 : Le jury appartenant à différents Etablissements de l'Enseignement Supérieur (publics et privés) et de la formation professionnelle des trois Régions : *Région Fès-Meknès, Région Draâ-Tafilelt, Région de l'Oriental*, opérera une première sélection (10 Nouvelles seront proposées au jury final, pour chaque catégorie de Nouvelles selon la langue de rédaction.)

ARTICLE 2 : Le jury déterminera les œuvres lauréates. Une seconde sélection prendra en compte et la qualité de rédaction et le nombre.

ARTICLE 3 : Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

ARTICLE 4 : Le jury décline toute responsabilité en cas d'envoi égaré ou reçu hors délai. Aucun recours n'est admis.

ARTICLE 5 : Le jury se réserve le droit de corriger les éventuelles coquilles ou erreurs pour la publication.

ARTICLE 6 : Le participant qui aurait plagié assumera seul les conséquences de son acte.

ARTICLE 7 : Les textes non primés seront détruits.